

# LES MESURES POUR L'EMPLOI

## DES MESURES A L'EMPLOI

existent et sont applicables sous certaines conditions comme :

- **des aides au recrutement** selon le profil de la personne à embaucher (CIE, CIRMA, exonération de charges...),
- **des aides à la formation** si formation nécessaire pour occuper un poste (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, stages d'accès à l'emploi,...).

Avant toute embauche et afin de mieux gérer votre recrutement, nous vous invitons à rencontrer notre conseiller entreprises qui vous accompagnera dans vos démarches liées à l'embauche :

☞ **Pour tout renseignement contactez :**

☞ **Anna PIAZZA**

☎ **03-27-28-40-95**

e-mail : [a.piazza@valenciennes.cci.fr](mailto:a.piazza@valenciennes.cci.fr)